



## Conflit avec mon propriétaire

Par **desirée**, le 12/06/2008 à 12:52

J'habite dans un T3 depuis 1 ans mon soucis est que mon propriétaire me prend la tête pour le paiement du loyer  
au début je pouvais le versé à jour c à d avant le 5 du mois mais maintenant je ne peux pas le verser avant le 10 du mois au début elle était d'acord et voilà qu'aujourd'hui elle m'envoie une lettre recommandé en disant que je ne paie pas à jour mon loyer et que j'ai deux mois pour quitté son appartement

à t-elle le droite de me virer de cette façon malgré que je suis à jour dans les paiement de mon loyer ??

Que puis-je faire si elle fait une procedure contre moi car c'est ce qu'elle va faire ??

JE REMERCIE D'AVANCE A TOUS CEUX QUI VEULENT BIEN ME REPONDRE

Par **caromaiwen**, le 12/06/2008 à 13:39

Non elle n en a pas le droit il faut qu'elle saissise le tribunal pour avoir des mesures d expulsions. Si vous etes totalement a jour des reglements il n y a pas d inquietudea avoir.

Par **desirée**, le 12/06/2008 à 14:51

oui je suis à jour comme ya deux jour j'ai payé mon loyer de ce moi bon il faut vite que je lui demande les quittances de loyer car elle me les donne tous d'un coup en fin d'année , si jamais elle fait une procedure il me serviront de preuve ainsi que mes virement

Par **Tisuisse**, le **12/06/2008** à **17:24**

Que dit de façon précise, votre bail de location ? Est-il mentionné une date butoir pour le paiement du loyer ? Si oui, respectez scrupuleusement cette date et ne vous fiez surtout plus aux accords verbaux (ils ne laissent aucune trace). Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas être expulsée du jour au lendemain sans qu'une décision de justice ait été prise. Donc, dormez tranquille.